

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr. :
GENERALE
S/14891
24 février 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 24 FEVRIER 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ainsi qu'à celle de la communauté internationale, la proposition de paix pour la région de l'Amérique centrale que le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordinateur de la junte de gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua a présentée au peuple nicaraguayen le 21 février de cette année.

Cette proposition représente, de la part de notre révolution, un nouvel effort pour parvenir à un accord honorable avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue de contribuer davantage à la paix et à la stabilité en Amérique centrale.

Dans cette proposition, le Nicaragua :

1. Réaffirme sa volonté de poursuivre une politique cohérente de non-alignement, se traduisant par le maintien des relations avec tous les pays du monde, quel que soit leur régime économique, politique et social, et en particulier avec les pays d'Amérique latine.
2. Juge utile de signer des accords de non-agression et de sécurité mutuelle avec ses voisins, sur la base de la non-intervention et du respect réciproque.
3. Juge approprié de s'efforcer de tracer les frontières militaires et d'organiser des patrouilles communes le long des frontières avec le Honduras et le Costa Rica, dans le but d'empêcher les activités irrégulières d'éléments hostiles à l'un quelconque des trois gouvernements.
4. Réaffirme sa volonté d'entretenir des relations amicales avec les Etats-Unis et d'entamer des pourparlers sur toute question d'intérêt commun, particulièrement en vue de parvenir à une solution négociée des différends et de développer la coopération économique régionale.

5. Sur la base du respect le plus absolu de sa souveraineté nationale, de la non-ingérence dans ses affaires intérieures, de l'absence d'encouragement extérieur aux activités contre révolutionnaires et d'agression dans le domaine économique ainsi que du respect du droit à bénéficier de la coopération internationale et à aspirer à un ordre économique international juste et à condition que les circonstances ne l'obligent pas à prendre des mesures rigoureuses pour assurer sa défense et sa survie, le Nicaragua reste résolu à poursuivre son processus révolutionnaire dans le cadre d'une économie mixte, du pluralisme et du non-alignement et à tenir, en 1985 au plus tard, des élections démocratiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alejandro BENDAÑA